

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2012-14**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2012-14 intitulé « Règlement modifiant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-00, tel qu'amendé, de façon à introduire la section 37 sur des critères et objectifs d'aménagement à la zone M-235 – Secteur mixte du Pôle Léo.

- Avis de motion, le 14 avril 2020;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement, le 14 avril 2020;
- Avis public de consultation écrite, du 22 mai 2020 au 6 juin 2020;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 9 juin 2020
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 29 juin 2020.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 juin 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 9 juillet 2020

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière